



Condamnation des 8 ex-salariés Goodyear : Un pas inacceptable est franchi !

Les organisations syndicales de la Saône-et-Loire expriment **leur profonde indignation et leur colère** suite à la condamnation de 8 ex-salariés Goodyear à 24 mois de prison dont 9 mois ferme.

Dans une région fortement frappée par le chômage, dans le cadre d'un conflit social âpre où les salariés étaient engagés contre la casse de 1173 emplois, luttant pour leur dignité et le devenir social de leur famille, un accord de fin de conflit avait été signé entre la direction de Goodyear et le syndicat majoritaire de l'entreprise. Cet accord, conclu après une bataille de 7 ans, actait, entre autre, l'arrêt de toutes les poursuites judiciaires contre les militants syndicaux.

C'est donc le Procureur de la République, qui a décidé de poursuivre l'action judiciaire. Ce qui donne à cette condamnation un caractère politique.

Dans un contexte d'état d'urgence, où cette loi d'exception est parfois détournée pour tenter de faire taire le mouvement social, où l'on constate que des militants écologistes sont assignés à résidence, cette attaque contre des militants syndicaux, est un nouveau très mauvais signe.

En appeler à l'unité nationale, et couvrir une telle procédure aux conclusions aussi injuste que disproportionnée, entache lourdement le crédit du pouvoir dans sa volonté de rassemblement.

Les militants qui se font les portes voix de la défense des libertés syndicales et démocratiques, des combats pour l'égalité et la justice sociale, n'ont pas à être traités comme des délinquants.

Laisser entendre l'existence de « deux poids deux mesures », permettre que s'installe la criminalisation de ceux qui luttent pour le bien commun, faire du souci de la sécurité une arme contre nos libertés, serait entrer dans des chemins bien obscurs, que nous refusons !

Nous adressons toutes notre solidarité aux 8 ex salariés de Goodyear, et soutenons leur démarche en appel.